

Charte Rando Glières 2026

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, organisateur de Rando Glières, et ses partenaires, mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation.

L'enseignant doit être obligatoirement présent lors de la randonnée et durant toute la journée. Il est responsable de sa classe et en assure la discipline.

Toute classe qui participe à Rando Glières s'engage :

- **Avant la manifestation**

- à préparer sa participation à la journée :

- **être représentée à la réunion d'information,**
- aborder en classe la deuxième guerre mondiale, la Résistance et éventuellement l'histoire des Glières,
- aborder en classe la protection de l'environnement, le pastoralisme
- aborder en classe la thématique de l'édition 2026 : « Le plateau des Glières, lieu de mémoire et de vie. »
- apprendre et répéter les chants,
- réaliser les productions artistiques demandées,
- **reconnaître le sentier emprunté,**
- **être présente à la manifestation y compris en cas de report.**

En cas d'annulation abusive, le coût du transport et de l'accompagnateur sera supporté par l'école (850 € en 2025).

- **Le jour de la manifestation**

- **à participer à l'ensemble de la journée y compris son animation même s'il y a de l'attente**, à respecter les horaires fixés pour le départ, l'arrivée et l'animation,
- **à avoir un comportement citoyen** tout au long de la journée : respect des autres, respect du site historique, respect de l'environnement,
- **à prévoir un équipement adapté à la randonnée en montagne** (chaussures de marche, veste de pluie, crème solaire, affaires chaudes...)
- **à respecter le cas échéant, le protocole sanitaire** mis en place par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, qui sera préalablement transmis aux enseignants et/ou à l'école.

Si les conditions d'encadrement ou d'équipement ne sont pas réunies au départ de la randonnée, l'organisation se réserve le droit de refuser la participation de la classe.